Nations Unies S/2004/488



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 juin 2004
Français
Original: anglais

Lettre datée du 11 juin 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une communication datée du 8 juin 2004 que j'ai reçue du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

04-38791 (F) 140604 140604

Annexe

[Original : anglais]

Lettre datée du 8 juin 2004, adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Conformément aux dispositions de la résolution 1088 (1996) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport mensuel sur les opérations menées par la SFOR en avril 2004 (voir pièce jointe). Je vous serais obligé de bien vouloir communiquer le texte de la présente lettre et de son annexe au Conseil de sécurité.

(*Signé*) Jaap de **Hoop Scheffer**

Pièce jointe

Rapport mensuel présenté à l'Organisation des Nations Unies sur les opérations de la Force de stabilisation

1. Au cours de la période considérée (du 1er au 31 avril 2004), 9 054 militaires étaient déployés à la SFOR, et 25 autres étaient déployés en Croatie.

2. L'appui apporté par la SFOR aux troupes de la KFOR pendant la récente crise au Kosovo en mars 2004 a pris fin, et tous les militaires et matériels ont été ramenés dans la zone d'opérations de la SFOR.

Sécurité

3. Pendant la période considérée, la situation en Bosnie-Herzégovine est restée stable, et aucun incident grave n'a été signalé. Les engins qui ont explosé les 22 et 24 avril 2004 n'ont causé que des dommages matériels, et les enquêtes sont en cours dans les deux cas. Il ne s'est produit aucun acte de violence notable contre le personnel de la SFOR au cours de cette période.

Activités opérationnelles de la SFOR

4. La SFOR a continué de suivre les éventuelles menaces terroristes dans toute la Bosnie-Herzégovine et de procéder à la collecte d'armes[1], à leur destruction[2] et à des opérations-cadres. Le 19 avril 2004, des soldats ont saisi une cache d'armes au voisinage de Predola, et lors d'une autre opération, la SFOR a saisi 10 systèmes portables de défense antiaérienne et 21 grenades à main, ainsi qu'une multitude de cartouches de calibres divers.

5. Le 1er avril 2004, la SFOR a mené une opération dirigée par les services de renseignements en une tentative de détenir Radovan Karadzic à Pale. Cette opération s'insérait dans le cadre d'une campagne continue contre les personnes inculpées de crimes de guerre, menée pour appuyer le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

6. Le 16 avril 2004, une équipe de la brigade multinationale du Nord-Ouest a découvert, dans une fabrique de chaussures inoccupée à Pmjavor, une pièce contenant deux combinaisons de protection contre les armes nucléaires, biologiques et chimiques, quatre bocaux de poudre blanche, un bouteille de liquide de couleur sombre, des ampoules de verre remplies de sulfate d'atropine, des boîtes d'injecteurs d'atropine, trois manuels sur les produits chimiques, et deux gros cylindres métalliques contenant des fioles en verre remplies de poudre blanche. Il a été déterminé que les substances chimiques n'étaient pas létales, mais qu'il

---

[1] Le nombre total de pièces remises volontairement ou récupérées entre le ler et le 30 avril 2004 dans le cadre de l'Opération Harvest se répartit comme suit : 674 armes légères; 247 018 cartouches d'un calibre inférieur à 20 mm; 4 530 cartouches d'un calibre de 20 mm à 76 mm; 397 cartouches d'un calibre supérieur à 76 mm; 2 686 grenades à main; 171 mines; 161,1 kilogrammes d'explosifs; 3 499 armes et munitions diverses (mortiers, obus de mortiers, grenades à fusil, armes de fabrication artisanale, roquettes, etc.).

[2] Pour encourager la réduction du nombre des munitions hors d'usage ou obsolètes des forces armées des entités afin de diminuer les quantités de munitions en Bosnie-Herzégovine, la SFOR a continué de mener l'Opération Armadillo. Au 30 avril, on avait détruit au total 1 225 tonnes de munitions appartenant à l'armée de la Republika Srpska (VRS).

s'agissait de vieux matériaux de protection chimique ayant appartenu à l'armée de l'ex-République fédérale de Yougoslavie. Les spécialistes de la SFOR les ont emballées et les ont remises aux autorités de la Republika Srpska pour qu'elles les détruisent.

Respect des accords par les parties

7. Le 15 avril 2004, les autorités de la Fédération croato-bosniaque et des entités ont signé une déclaration sur la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et ont demandé à toutes les personnes inculpées de crimes de guerre de se livrer volontairement. Le 18 avril 2004, des unités de la police spéciale des Serbes de Bosnie ont lancé une opération contre des individus inculpés de crimes de guerre et ont tenté d'arrêter deux suspects qu'on pense être des cousins de Milan et Sredoje Lukavic, à Visegrad. Les deux suspects sont recherchés pour le meurtre de civils bosniaques en 1994 mais n'ont pas été appréhendés; le frère de Milan Lukavic, Novica, a été tué au cours de la descente de police.

8. Le 16 avril 2004, le Haut Représentant, Paddy Ashdown, s'est déclaré contrarié et mécontent des efforts des autorités de la Republika Srpska et du fait qu'elles ne coopéraient pas avec la commission spéciale chargée d'enquêter sur le massacre de Srebenica. Lord Ashdown a relevé de leurs fonctions le chargé de liaison de la Republika Srpska auprès du Tribunal de La Haye, Dejan Miletic, et le chef d'état-major de l'armée de la Republika Srpska, Cvjetko Savic, pour obstruction des travaux de la commission. En outre, Lord Ashdown a fixé une date limite, le 7 juin 2004, pour la présentation du rapport final de la commission et a déclaré qu'il tiendrait le Président et le Premier Ministre de la République serbe, MM. Dragan Covic et Dragan Mikerevic, personnellement responsables des résultats.

9. La démobilisation des membres militaires de l'armée de la Fédération de Bosnie-Herzégovine (VF) et la VRS a commencé et devrait être terminée d'ici la fin mai 2004. Comme signalé précédemment, le premier Ministre d'État à la défense de la Bosnie-Herzégovine, Nicola Radovanovic, a été nommé le 15 mars 2004. Pour ce qui est de la nomination aux autres postes de direction, sur les 18 noms de candidats aux postes d'officiers généraux proposés par le Ministre d'État à la défense, seuls huit généraux satisfaisaient aux critères de la SFOR. Des modifications de la structure sont encore en cours comme suite aux recommandations formulées lors des réunions bilatérales. Parmi ces modifications figurent l'ajustement du nombre des effectifs au quartier général, dans les unités et les sous-unités. En outre, il faut encore incorporer la formation d'une unité de déminage unique au niveau de l'État dans l'ensemble restructuré des forces armées.

10. Le 19 avril 2004, la Bosnie-Herzégovine a convenu de donner des garanties que le colonel général Milivoj Petkovic, le général en retraite Slobodan Praljak, Jadranko Prlic, Valentin Coric, Bruno Stojic et Berislav Pusic ne prendraient pas la fuite, et ceux-ci ont été libérés sous caution. Ces six personnes étaient inculpées pour avoir pris part à la torture et au massacre de musulmans en Bosnie en 1993 et s'étaient livrées volontairement au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie le 5 avril 2004.

11. Pendant la période considérée, les forces armées des entités ont mené des activités d'entraînement normales, conformément aux dispositions militaires de l'Accord de paix de Dayton.

12. Au cours de la période à l'examen, on a dénombré au total 66 activités d'entraînement et opérations des forces armées des entités, dont 29 pour la VRS et 27 pour la VF. Il y a eu en tout 154 mouvements menés pendant cette période, dont 41 par la VRS et 113 par la VF.

13. Le 19 avril 2004, le cycle d'été du déminage a commencé, et les conditions météorologiques ont permis de démarrer la plupart des tâches comme prévu. Toutefois, seules les composantes VF-B et VF-H ont suivi entièrement les procédures d'opération standard. La VRS ne s'étant pas encore acquittée de ses obligations, elle n'a pour le moment pas encore été autorisée à participer à ce processus.

14. Il y a eu au total 125 visites d'inspection et de vérification des entrepôts d'armes et de munitions pendant la période considérée – 71 pour la VRS et 54 pour la VF. Trois entrepôts ont été fermés en avril 2004 et huit autres le seront sous peu.

15. Le 28 avril 2004, les armées et les unités de protection civile des entités ont organisé des manœuvres communes dans la région de Doboj et Gracanica. M. Radovanovic, le Ministre de la défense de Bosnie-Herzégovine, a dirigé l'exercice appelé Help Casualties 2004, au cours duquel des unités ont traversé pour la première fois la ligne de démarcation entre les entités. L'exercice s'est déroulé sur le scénario d'un tremblement de terre ayant son épicentre le long de la ligne de démarcation.

16. Les autorités civiles ont repris la gestion du trafic aérien de l'aéroport international de Mostar le 1er avril 2004. Le groupe français de détection aérienne a commencé à se retirer.

Conclusion

17. La SFOR a continué de maintenir un environnement sûr. Au cours du mois d'avril 2004, la police locale a fait preuve de davantage de vigilance concernant les personnes accusées de crimes de guerre et s'est montrée plus disposée à coopérer. Les noms des candidats nommés par les entités pour les postes de commandement dans la structure commune de l'armée de Bosnie-Herzégovine prouvent encore une fois qu'elles insistent pour garder des personnes que la communauté internationale ne considère pas souhaitables.